



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

MICRONAUT-S / MICRONAUT-AM / MICRONAUT-ANAEROBES / MIC-Strip / UMIC
Art. No. E1-XXX-YYY / E1-XXX-YYY / E1-XXX-YYY / EM-XXX-YYY / UM-XXX-YYY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Plaques de microtitration pour les tests de sensibilité des bactéries/levures.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

MERLIN Gesellschaft für mikrobiologische Diagnostika mbH
Kleinstr. 14, D-53332 Bornheim-Hersel
Téléphone +49 2222 9631-0
E-Mail micronaut.support@bruker.com
Internet www.merlin-diagnostika.de

Service des renseignements

MERLIN Gesellschaft für mikrobiologische Diagnostika mbH

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Téléphone +49 2222 9631-0
Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

Fabricant

Bruker Daltonics GmbH & Co. KG, Germany
Fahrenheitstr. 4, D-28359 Bremen
Téléphone +49 421 2205-0
E-Mail micronaut.support@bruker.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Indications complémentaires

Le produit n'est pas classé selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



Indications diverses

Remarque

Le produit n'est pas soumis à l'obligation de marquage au sens du règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS].

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme étant persistant, soit de bioaccumulable et toxiques (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Remarques complémentaires

Ne contient pas de substances dangereuses à énumérer ici.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.

Consulter un médecin si des symptômes apparaissent et/ou persistent.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

Enlever les lentilles de contact.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

En cas de douleurs, appeler un avis médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.



RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

poudre ABC
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de décomposition thermique, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter le dégagement de poussières.
Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.
Ramasser mécaniquement et évacuer pour élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7
Évacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Éviter la formation de poussières.
Ne pas inhaler la poussière.
Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.



Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Prévoir la possibilité de se laver sur le lieu de travail.

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Observer les règles générales de protection contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Stocker dans des récipients bien fermés dans un endroit sec et frais.

Stocker à une température comprise entre 15 et 25 °C.

**Classe de
stockage (RFA)** 12

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune information disponible.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

en présence de poussières, porter un masque anti-poussières fin

Non nécessaire si la ventilation de la pièce est suffisante.

Protection des mains

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et peut varier selon les fabricants.

Le temps de perméation précis du matériau des gants doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.

Les gants de protection à utiliser doivent respecter les spécifications de la directive européenne 89/686/CEE et de la norme EN374 qui en découle.

Données concernant le matériau des gants [nature/type, épaisseur, temps de pénétration/durée de port, niveau d'imprégnation] : nitrile, 0,1 mm, 480 min. par ex. "Dermatril L" de la société KCL, E-mail : Vertrieb@kcl.de.

Protection des yeux

lunettes de protection

Autres mesures de protection

vêtement de protection léger

Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect solide	Couleur incolore	Odeur inodore
-------------------------	----------------------------	-------------------------

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				
Température d'ébullition/plage d'ébullition	non déterminé				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	non déterminé				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non déterminé				
Limite supérieure d'explosibilité	non déterminé				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	non déterminé				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau	non déterminé				
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				

Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

Propriétés explosives

Le produit n'est pas explosif.

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

Stable dans le cas d'une utilisation conforme à l'emploi prévu.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

Informations diverses

Nous recommandons généralement d'éviter le contact avec des réactifs chimiques forts, comme par exemple des acides, des solutions alcalines, des agents oxydants et réducteurs.



RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation de la peau	Aucun effet irritant connu.			
Irritation des yeux	Aucun effet irritant connu.			
Sensibilisation de la peau	Pas d'effet sensibilisant connu.			
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas d'effet sensibilisant connu.			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène				Pas de données disponibles sur les effets génotoxique potentiels.
Tératogène				Pas de données disponibles sur les effets toxicité pour la reproduction potentiels.
Cancérigène				Pas de données disponibles sur les effets cancérigènes potentiels.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Pas d'effet connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Pas d'effet connu.

Danger par aspiration

Aucun risque d'aspiration selon le règlement CLP.

Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions usuelles pour la mise en oeuvre des produits chimiques. D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité



Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun composant considéré comme étant persistant, soit de bioaccumulable et toxiques (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

-

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

-

-

D'où la distinction entre " déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.
Incinérer dans des installations appropriées. Tenir compte de la réglementation locale en vigueur.

Recommandations relatives à l'emballage

Eliminer conformément à la réglementation officielle.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le règlement CED en fonction des secteurs et processus spécifiques.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-



	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucune information disponible.			
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune information disponible.			
Informations diverses relatives au transport Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.			

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau - Conforme à l'instruction administrative allemande pour des substances qui contaminent l'eau (AwSV).
nwg - ne présentent pas de risque de contamination des eaux.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les conseils relatifs à la formation

CAS Chemical Abstracts Service; Classification, étiquetage et emballage CLP; Niveau d'exposition dérivé du DNEL sans altération; SGH - Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des Produits chimiques; CL50 concentration létale médiane; Organisation de l'OCDE pour la coopération et le développement économiques; PBT - persistant, bioaccumulable et toxique; Concentration estimée sans effet de la PNEC; Toxicité pour certains organes cibles STOT; SVHC - substance extrêmement préoccupante;

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les réglementations spéciales à l'échelle nationale doivent être appliquées par chacun des utilisateurs sous sa propre responsabilité !

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Nos fiches de données de sécurité ont été établies conformément aux directives européennes en vigueur, SANS prendre en considération les dispositions nationales particulières concernant la manipulation des substances dangereuses et des produits chimiques.

Source des principales informations

Fiches de données des fournisseurs en amont.

-

Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) : préserver les ressources
